Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 035-213500283-20260605-2026_43-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Boistrudan

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 09/06/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 5 Juin à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Boistrudan s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RAUFLET Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/06/2026.

Présents : Mmes : BRUNEL Corinne, LUCAS Elodie, MODICOM Christelle, TISLER Viviane, YEH Angèle, MM : BELMONT Yann, FALOURD Bruno, GERARD Aymeric, GUEGAND Romuald, RAUFLET Didier, VISSEICHE Roland, YANG Paul

Excusés ayant donné procuration : Mme GUILLOUET LEGRAND Estelle à Mme LUCAS Elodie
Excusés : Mme RENOUARD Magalie, Mr GUERLAVAIS Julien

A été nommé(e) secrétaire : Mr GUEGAND Romuald

2026-43 – Proposition des commissaires pour la commission communales des Impôts directs (CCID)

Suite au renouvellement du nouveau conseil municipal, il convient également de renouveler la commission communale des impôts direct.

- Vu l'article 1650 du code général des impôts
- Considérant que cette commission que se réunit en général une fois par an, assiste les services fiscaux dans la détermination des valeurs locatives foncières des locaux d'habitation, servant de base aux impôts directs locaux.
- Considérant que dans les communes de moins de 2 000 habitants, cette commission est composée de 6 commissaires (6 titulaires et 6 suppléants), nommés par le Directeur régional des finances publiques parmi une liste de contribuables établie en nombre double par le Conseil Municipal.
-

Considérant que rien ne s'impose à ce que des conseillers municipaux et agents de la commune qui remplissent les conditions mentionnées à l'article 1615 du Code Général des Impôts soient désignés commissaires :

Ci-joint la liste :

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 035-213500283-20260605-2026_43-DE

Le conseil municipal par vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Décide de proposer les membres ci-dessus à la DRFIP

M.	FALOURD	BRUNO
M.	GÉRARD	AYMERIC
M.	VISSEICHE	ROLAND
MME	PINAULT	ANDRÉE
MME	PICARD	PASCALE
M.	THORIGNÉ	BERNARD
MME	VIEL	PIERRETTE
MME	GUAIS	GENEVIEVE
M.	GUEGAN	SYLVAIN
M.	ARONDEL	PATRICK
M.	MOESSE	JOCELYN

MME	BRIOU	CHRISTIANE
M.	HERVÉ	DAVID
MME	GUILLET	VERONIQUE
M.	CHAFFOTEC	ADRIEN
MME	CLOLUS	PAULETTE
M.	CROIZÉ	PIERRE-MARIE
M.	JOUZEL	JEAN
M.	SAUDRAIS	SAMUEL
M.	LEGENDRE	SERGE
M.	LORENT	PATRICE
M.	MAHIER	CLAUDE
M.	DOUYERE	DAVID
MME	COGNÉ	SABINE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 08/06/2026
Le Maire
Didier RAUELET

MAIRIE DE BOISTRUDAN 35150

Le secrétaire de séance
Romuald GUEGAN